

Communiqué de presse

Berne, le 08.03.2023

Suppression des déductions pour les exportations de porcs d'engraissement

Les mesures d'allègement extraordinaires en vigueur depuis novembre 2022 sur le marché des porcs ont atteint leur objectif. La cellule de crise Marché des porcs a décidé de supprimer les contributions à l'exportation des engraisseurs et des marchands (CHF 0.20 / kg PM) au 9 mars 2023. Ainsi, les prix normaux du marché s'appliqueront à nouveau aux porcs de boucherie à partir du 10 mars 2023.

Grâce à l'engagement des producteurs, du commerce, de la transformation, des organisations exportatrices et des acheteurs européens, ainsi qu'à l'aide de la Confédération, une surpopulation nuisible au bien-être des animaux dans les porcheries et une baisse encore plus drastique des prix des porcs ont pu dans l'ensemble être évitées. De novembre à décembre, la viande de 14 987 porcs a été congelée avec le soutien de la Confédération. Cette viande restera dans les entrepôts de congélation jusqu'à ce que le Conseil d'administration de Proviande prononce sa libération.

Un fonds a été constitué pour financer les exportations de viande porcine vers l'espace européen. Les engraisseurs de porcs et le commerce ont versé 10.4 millions de francs dans ce fonds depuis le 5 décembre 2022.

Aperçu des comptes du fonds – situation au 05.03.2023

Charges		Produits	
Exportations de demi-car-casses	CHF 6.9 Mio.	Entrées porcs de boucherie : 52 Mio. en kg poids mort ~ 567'000 unités de la sem. 49/2022 à la sem. 9/2023	CHF 10.4 Mio.
Exportations de viande à saucisse	CHF 0.9 Mio.		

Après la suspension des déductions pour les contributions à l'exportation, on exportera encore de la viande à saucisse et le fonds sera ensuite soldé et supprimé.

Contact

Suisseporcs

Meinrad Pfister

Président de Suisseporcs

meinrad.pfister@solevia.ch

079 916 00 41

Proviande

Gioia Porlezza

Responsable RP

medien@proviande.ch

077 529 16 51